

Instruction n° DGOS/PF1/2014/228 du 22 juillet 2014 relative à la déclaration à l'inventaire des projets d'investissement en application du décret n°2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics

22/07/2014

Cette instruction précise les modalités de mise en oeuvre de la nouvelle procédure de déclaration à l'inventaire, pilotée par le commissariat général à l'investissement (CGI), et instaurée en matière d'évaluation socio-économique des investissements portés par les établissements de santé.

Consulter ici l'instruction n° DGOS/PF1/2014/228 du 22 juillet 2014 relative à la déclaration à l'inventaire des projets d'investissement en application du décret n°2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics